



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
CULTURE – EMTD - Technicien son - Semaine culturelle du 02 au 05/07/2024-
THALAMEGE

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-027 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024 du BA Actions Culturelles,

VU la proposition l'entreprise THALAMEGE, en date du 17/06/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir la prestation son de la semaine culturelle à l'EMTD de Ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget annexe Actions Culturelles de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise THALAMEGE, sise 34, av du Paradis 63130 ROYAT est retenue pour la prestation son de la semaine culturelle pour la salle de spectacle de l'Avan.C de la Ville de Royat, pour un montant total de **1 200.00€ TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise THALAMEGE
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 18/06/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

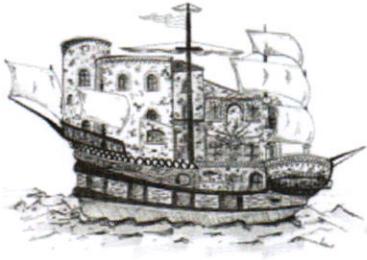


DM-2024/095

Publié le 21/06/2024

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.





Thalamège

Nicolas Blanc
34 av du Paradis
63130 ROYAT
nico@tourdusud.com
0620090457

Ville de Royat - Ecole de Musique
Mairie de Royat
46 bd Barrieu
63000 Clermont Fd
France

Semaine Culturel 02-03-04-05/07/24

Devis D - 00029

Date d'émission : 08/04/2024

Durée de validité : 60 jours

Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT
Technicien Son	4,00	jours	300,00	1 200,00

Net à payer 1 200,00€


*Ben pour accord
de Naud
N. ALCOO*

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

SIRET : 913 626 214 00013 - RCS : ROYAT - NAF : 9002Z ACTI